



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 2 mai 2018 par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau et relatif à l'ajustement des valeurs seuils de bon état des eaux souterraines concernant certains métabolites de pesticides', a été rayée du rôle le 1^{er} juin 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.